

La Gazette des Comores

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

26^{ème} année - N°5051 - Jeudi 29 Janvier 2026 - Prix : 200 Fc

COMORES-FMI :

Cinquième revue FEC, un accord est trouvé



Réunion technique au bureau FMI de Moroni avec la DGI.

Les Comores et le Fonds Monétaire International (FMI) continuent leur collaboration dans le cadre du programme Facilité Elargie de Crédit (FEC), qui vise à l'assainissement du secteur financier du pays. Entamé en juin 2023, nous sommes avec cet accord trouvé au niveau des services, et sur les politiques réformes économiques

engagées par les gouvernements successifs depuis le retour du président Azali au pouvoir en 2016. Le 23 janvier, dans un communiqué, le Fonds monétaire a donc rendu publique cet accord avec les autorités comoriennes, avant l'approbation de la direction.

LIRE SUITE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

09 Chaanban 1447
Prières aux heures officielles
Du 26 au 31 Janvier 2026

Lever du soleil:

05h 59mn

Coucher du soleil:

18h 40mn

Fadjr : 04h 48mn

Dhouhr : 12h 23mn

Ansr : 15h 55mn

Maghrib : 18h 43mn

Incha : 19h 57mn



INTERVIEW

Charif Abdallah Ben Mohadji : "Sans décentralisation, les Comores ne peuvent pas se développer"

À l'approche du 17 février, date symbolique de la commémoration de l'Accord-cadre de Fomboni de 2001, fondement de la réconciliation nationale, le débat sur la décentralisation refait surface. Alors que le gouvernement annonce l'organisation prochaine d'assises nationales pour dresser le bilan de la réconciliation, l'opposition dénonce une centralisation accrue du pouvoir, un affaiblissement de l'autonomie des îles et redoute une manœuvre politique visant à pérenniser le régime en place. Dans ce contexte politique sensible, Charif Abdallah Ben Mohadji, ancien ministre et figure politique engagée, livre à La Gazette des Comores une analyse sans concession sur l'érosion des gouvernorats, les dérives d'un pouvoir excessivement centralisé et les risques que ce recul institutionnel fait peser sur l'unité, la stabilité et le développement harmonieux de l'Union des Comores.

Question : Sans revenir sur la situation antérieure à 2018, les gouvernorats ont-ils encore aujourd'hui une utilité réelle dans l'architecture institutionnelle des Comores ?

Charif Abdallah Ben Mohadji : Le gouvernorat symbolise la décentralisation. Le M17 dans sa

lutte défend la décentralisation. Car non seulement il considère, il est même convaincu qu'aucun pays au monde ne peut prétendre à un développement harmonieux avec un système de gouvernement excessivement centralisé. Notre pays a subi dans le passé ce mode d'organisation de l'Etat. Tout le monde se rappelle des conséquences, 20 ans après l'accession de notre pays à l'autodétermination. Après Mayotte en 1975 ce fut le tour d'Anjouan en 1996. Mohéli n'a pas été loin de subir le même sort. La République Fédérale des années 80/ 90 a été un échec. Il m'est difficile aujourd'hui de comprendre l'entêtement de certains politiciens comoriens, en tête Assoumani Azali, qui croient encore à un système moribond. Pour rappel, à la veille du référendum de 1974, Hassanaly et Fazul, tous deux mohéliens, soutenaient le Mouvement Mahorais sur l'idée de rédiger la constitution du nouvel Etat comorien avant le référendum. Car ils estimaient que seul un Etat comorien fortement décentralisé pouvait garantir non seulement le développement équitable de nos îles, mais en même temps nous garantirait la paix et la stabilité. Malheureusement, ils n'ont pas été entendus par les autorités de l'époque. Les conséquences sont là. Elles sont visibles.



Question : Quelles conséquences politiques, économiques et sociales le recul des prérogatives des gouvernorats a-t-il engendrées, selon votre analyse ?

CABM : Comme je viens de le dire, l'Etat doit être présent dans toutes les régions du pays. L'administration doit être proche de notre population. Les Comores sont communautaires. Il faut respecter cet esprit. En 1975, Ali Soilih alors Président des Comores nouvellement indépendantes a été qualifié de révolutionnaire, pour la seule raison qu'il avait compris la sociologie de notre pays ainsi qu'à ses aspirations insulaires aux origines diverses. C'est un pays aux sources conflictuelles multiples. Le Président Ali Soilih l'avait bien compris. Les jalons de la constitution de 2001 issue de l'Accord Cadre de Réconciliation Nationale

signé à Fomboni en février 2001 ont été posés en 1975. Seule la présidence tournante n'a pas été réfléchie. La décentralisation de l'administration constituait le socle de l'Etat avec l'éparpillement des Moudirias. Au sommet de l'Etat, le pouvoir était partagé équitablement entre les îles : Président, Mgazidja, Vice-président Mmwali et Premier Ministre Mdzouani. Pour un Etat qui venait juste d'accéder à son indépendance, effectivement, c'était une révolution.

Question : Quelles sont les principales conséquences politiques, économiques et sociales que vous avez observées depuis que les gouvernorats ont été dépouillés de leurs attributions ?

CABM : Je le répète, le gouvernorat symbolise la décentralisation et la décentralisation est un passage obligatoire pour développer un

pays. Les Comores ne peuvent pas échapper à cette règle. Ce que fait Azali ne fait que retarder le développement de ce pays qui l'a vu naître, grandir et qui l'a éduqué. Azali est en train de faire du mal au peuple comorien. L'histoire sera sévère avec lui. Allez faire un tour à Bonovo et vous comprendrez. Aucune activité. L'administration est complètement paralysée. Les jeunes sont là, assis, attendant des instructions venant de Moroni. Aucune initiative de leur part. La situation est pareille dans toutes les administrations de l'île. Dans ce contexte, peut-on parler d'un pays gouverné ?

Question : En quoi cette perte d'attributions a-t-elle affecté la capacité des gouvernorats à répondre concrètement aux attentes et aux besoins des populations locales ?

CABM : Aujourd'hui les régions sont désespérées. Les populations seraient passées complètement à l'oubli s'il n'y avait pas les taxes qui les suffoquent pour faire vivre les gouvernorats. Et les communes ne constituent que l'ombre d'elles-mêmes.

Propos recueillis par Riwad

AGRICULTURE :

Une nouvelle approche portée par le parti USHE

La consultation citoyenne organisée dimanche 25 janvier à Mandza ya Mbude par le parti USHE n'a pas été une simple rencontre d'échanges. Elle s'est imposée comme un moment fort de réflexion politique autour d'un secteur clé : l'agriculture, pilier historique de l'économie comorienne, aujourd'hui fragilisé par de nombreux blocages.

À u centre des discussions, deux problèmes majeurs : l'insécurité foncière et l'accès à l'eau. Pour Karina Moilime Djoussouf, secrétaire générale du parti, ces deux enjeux sont les bases d'une production durable. « Sans terres sécurisées et sans eau, il est impossible de produire de manière stable », a-t-elle expliqué. Pour y répondre, USHE propose la création de zones agricoles protégées et

clairement identifiées, afin de réduire les conflits fonciers, protéger les terres contre la spéculation et freiner l'abandon des champs. Le parti souhaite également remettre en valeur les terres laissées en friche, alors même que de nombreux producteurs manquent d'espace pour cultiver.

Autre pilier de la vision d'USHE : l'irrigation. Le parti plaide pour des solutions adaptées aux réalités locales, allant du captage et du stockage de l'eau à des systèmes d'irrigation de proximité, comme le goutte-à-goutte. Cette approche s'appuierait sur des partenariats techniques avec des pays et des experts disposant d'une expérience reconnue dans le domaine. Pour USHE, l'agriculture ne doit plus se limiter à une simple activité de subsistance. « Produire sans transformer ni vendre correctement appauvrit les agriculteurs », souligne Karina Moilime. C'est pourquoi le parti place la structuration des coopératives au cœur de son programme. Ces organisations permettront de mutualiser les terres, les

équipements et les intrants, tout en renforçant la capacité des producteurs à négocier sur les marchés.

L'accompagnement technique, en partenariat avec des experts et des acteurs de terrain, vise à améliorer les pratiques agricoles et la gestion collective. Le parti entend également soutenir la transformation locale grâce à l'accès à des machines et à des unités adaptées, afin de créer de véritables chaînes de valeur, de la production à la commercialisation. Fidèle à sa démarche participative, USHE ne souhaite pas attendre d'être au pouvoir pour agir. Des comités d'appui agricole devraient voir le jour afin d'accompagner concrètement les producteurs, notamment par la formation, l'assistance technique et la recherche de financements. La région du Mbude est pressentie pour accueillir le projet pilote. La question de la jeunesse a occupé une place centrale lors des échanges. Le parti s'inquiète du désintérêt croissant des jeunes pour l'agriculture. « Le manque de perspectives pousse certains à vendre leurs terres

pour financer leur départ à l'étranger », regrette la secrétaire générale.

Pour y remédier, USHE propose une stratégie fondée sur l'éducation, la valorisation sociale et les opportunités économiques. L'introduction de l'agriculture et de la pêche dans les programmes scolaires, dès le plus jeune âge, vise à changer le regard porté sur ces métiers. Le parti souhaite aussi promouvoir une image moderne de l'agriculteur : un acteur économique, innovant et créateur de richesses.

En combinant accès à la terre, eau, formation, accompagnement technique et débouchés économiques, USHE entend faire de l'agriculture un choix d'avenir pour la jeunesse comorienne, et non une solution par défaut. À Mandza ya Mbude, le parti a ainsi réaffirmé sa volonté de construire ses propositions à partir des réalités du terrain, avec les citoyens. Une démarche qui ambitionne de transformer l'agriculture en véritable moteur de développement durable pour l'archipel.

Mohamed Ali Nasra



USHE consultation citoyenne à Mandza ya Mbude.

COMORES-FMI :

Cinquième revue FEC, un accord est trouvé

Suite de la page 1

Et dans leur déclaration, les experts du FMI notent une amélioration du programme par rapport à l'année 2024. « Les résultats du programme se sont améliorés par rapport à la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC : davantage d'objectifs quantitatifs ont été atteints, la marge pour ceux qui n'ont pas été retenus a été plus restreinte, et les réformes structurelles ont été mises en œuvre plus vigoureusement ». Une bonne chose pour le ministère des finan-

ces, qui essuie depuis quelques jours, des critiques sur son incapacité à mobiliser suffisamment de fonds pour le développement du pays. Toutefois, le FMI attire l'attention sur la nécessité de contrôler les subventions, les aides sociales, les appuis financiers, mais aussi les dépenses en capital (infrastructures, projets structurants ...), qui ont entraîné, bien que minime, un certain dérapage budgétaire. « Les dépenses de transfert non budgétisées et l'accélération des dépenses en capital ont donné lieu à un dérapage budgétaire modéré ».

Durant une dizaine de jours, les

experts du FMI conduits par Ruud Vermeulen a eu des séances de travail avec les techniciens et les différentes directions du ministère des finances pour passer en revue les avancés mais aussi les problèmes rencontrés dans ce vaste programme, qui vise à l'assainissement de l'économie comorienne. Dans ses conclusions il s'est montré globalement satisfait. « L'activité économique a continué de se raffermir au cours des trois premiers trimestres de 2025, soutenue par une croissance robuste du crédit intérieur et un relâchement des pressions inflationnistes. L'inflation globale, qui avait

culminé à 7,3% (en glissement annuel) en mars, est tombée à 1,9% en octobre ». Et de noter malheureusement, que les dépenses hors budget continueraient de plomber les efforts, si elles n'étaient pas contrôlées. « Malgré de bons résultats en matière de recettes fiscales au premier semestre 2025, les transferts sociaux non budgétisés et l'exécution plus rapide des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures ont creusé le déficit primaire intérieur de 0,2 point de pourcentage du PIB par rapport à l'objectif fixé pour fin juin 2025 ».

Le FMI a aussi noté que sur les cinq critères quantitatifs, trois ont été respectés, « Trois des cinq critères quantitatifs à fin juin 2025 ont été atteints et les réformes structurelles ont été mieux mises en œuvre », et de souhaiter que les mesures budgétaires prises pour cette année 2026, puissent aller dans le sens de l'amélioration. « Des mesures budgétaires de haute qualité et le recouvrement des arriérés d'impôts stimuleront les recettes et permettront de relancer l'assainissement budgétaire en 2026 ».

Imtiyaz

TRANSPORT AÉRIENS :

Baisse des tarifs des vols domestiques dès le 1er février

Dans le but de faciliter les déplacements domestiques de la population et de dynamiser le trafic aérien national, la ministre des transports maritime et aérien Hassane Alfeine Yasmine a annoncé à la presse lundi dernier une baisse des prix des billets des vols domestiques. Cette réduction entrera en vigueur à compter du 1er février 2026.

C'est un ouf de soulagement pour la clientèle. Le ministère a annoncé de nouveaux tarifs pour les vols nationaux à l'issue de concertations avec les compagnies aériennes desservant les îles, notamment Royal Air et Précision



Air. À l'issue de ces échanges, la compagnie Royal Air a consenti à une réduction de 10 000 francs comoriens (KMF) sur les billets inter-îles. Cette baisse s'appliquera aux liaisons Ngazidja-Anjouan et Ngazidja-Mohéli. Il faut savoir que les tarifs pratiqués s'élevaient en moyenne à 53 000 KMF pour un

aller simple et 106 000 KMF pour un aller-retour entre Moroni et Anjouan, et à environ 45 000 KMF pour l'aller simple et 90 000 KMF pour l'aller-retour vers Mohéli.

La nouvelle mesure permettra ainsi d'alléger le coût du transport aérien pour les usagers. « Nous avons entamé des discussions avec

les compagnies aériennes desservant les îles, notamment Royal Air et Précision Air. À l'issue de ces échanges, la compagnie Royal Air a accepté d'appliquer une baisse de 10 000 francs comoriens (KMF) sur les billets inter-îles. Nous attendons également la réponse de Précision Air et espérons qu'elle acceptera », a expliqué Hassane Alfeine Yasmine. Ces nouveaux tarifs entreranno en vigueur à compter du 1er février 2026. Par ailleurs, la ministre a indiqué que les discussions se poursuivent avec les autres compagnies aériennes ainsi qu'avec les compagnies maritimes nationales, en vue d'une baisse générale des tarifs de transport.

Concernant les billets des vols

internationaux, Hassane Alfeine Yasmine a fait savoir que des négociations seront engagées avec les compagnies aériennes internationales afin d'examiner la problématique des prix actuellement en vigueur. Elle a rassuré que le gouvernement poursuit ses efforts pour la modernisation des infrastructures aéroportuaires et l'encadrement des tarifs aériens, tout en respectant la loi sur la concurrence, adaptée aux réalités du marché du transport aérien. Le ministère a conclu en annonçant l'ouverture prochaine d'un vol direct entre Mwali et Ndzuani, qui sera assuré par la même compagnie.

Nassuf Ben Amad

RAPPEL DE LAITS POUR BÉBÉS :

L'INRAPE prend des mesures pour protéger les nourrissons

À la suite du rappel de plusieurs lots de lait pour nourrissons par les groupes Lactalis et Nestlé à la mi-janvier, en raison de la présence potentielle de céréulide, une toxine produite par une bactérie susceptible de provoquer des diarrhées et des vomissements chez les jeunes enfants, l'INRAPE a rapidement pris des mesures de prévention afin de protéger les bébés. Selon l'institut, des opérations de vérification sont actuellement en cours pour s'assurer que ces produits ne sont plus distribués sur le marché comorien.

Face au danger, les consignes sont claires : ne plus consommer ni utiliser ces produits et s'en débarrasser immédiatement. L'INRAPE a d'ores et déjà alerté les importateurs et les distributeurs concernés et a mis en place des mesures de contrôle afin de garantir que ces produits ne soient plus vendus sur le marché comorien. Il dispose d'une liste des lots concernés, vendus aux Comores, et travaille en collaboration avec les importateurs et distributeurs pour qu'en cas de risque, il puisse les retirer du marché. « Nous avons une liste des lots incriminés et nous tra-

vaillons avec les moyens de bord et en étroite collaboration avec les inspecteurs pour vérifier les numéros de lots puis les périodes de fabrication et surtout sensibiliser au maximum au niveau national, a déclaré le Dr Irchad Ahmed, suppléant du DG de l'institut. Ceci souligne-t-il malgré le manque de ressources humaines, d'où la position des agents d'inspection dans les endroits stratégiques. Ce dernier a aussitôt émis que seul un lot spécifique est concerné, fabriqué le 12 juin 2025 et signalé le 23 janvier 2026. « Pour l'instant, nous n'avons pas encore détecté de toxine et les lots signalés, concernés par le problème ne sont point détectés dans le territoire national comorien », a-t-il précisé.

Les parents qui auraient acheté ces produits sont donc invités à ne plus les utiliser et à contacter un médecin en cas de symptômes. « Nous comptons faire une annonce de sensibilisation pour les potentiels consommateurs », a ajouté Mouhtar Maecha Soudjay, responsable de la sécurité sanitaire à l'INRAPE. Et de poursuivre : « Les inspecteurs sont en alerte régulièrement en suivant les informations et nous anticipons au cas où en alerte maximale. » M.

Mouhtar Maecha Soudjay a expliqué quant à lui, que les inspecteurs de l'INRAPE sont sur le terrain pour vérifier les numéros de lots et la période de fabrication des produits. « Nous avons déjà informé et sensibilisé les importateurs sur le sujet », a-t-il déclaré.

Le 26 janvier, une nouvelle alerte a été signalée. Même scénario encore cette fois, concernant le rappel de quatre lots de laits pour bébés des marques GALLIA, BLEDLAIT, CALISMA et BABYBIO OPTIMA, suspectés de contenir de la fameuse toxine provoquant des diarrhées et des vomissements chez les nourrissons. Les lots concernés sont les suivants : Calisma Relais 1er âge 0-6 mois 830g (Laboratoire GALLIA, GTIN 3041091725943, Lot 111501972); Babybio Optima 1 400 G (BABYBIO, GTIN 3288131590318, Lot 900932); Optima 1 800G (BABYBIO, GTIN 3288131580319, Lot 894408 et 900035) et Bledilait 1er âge 0-6 mois 400g (BLEDINA, GTIN 3041091470966, Lot 2026.10.29).

Toutefois, l'INRAPE communique déjà avec les groupes commerciaux de distributeurs, les agents de la douane et des frontières.

Abdelkader Ahamada, inspec-



teur à l'institut, a souligné que les importateurs sont tenus de faire les rappels préventifs pour éviter tout risque potentiel. À noter que les personnes qui ont importé ces produits sans déclaration peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires. D'autant plus que courant octobre dernier, un commerçant ayant reçu une note du fournisseur étranger expliquant que les produits achetés étaient incriminés, seulement celui-ci les a simplement enlevés de son rayon de marchandises mais n'a pas tenu à les informer en tant que autorités compétentes. Et lorsque cela a été signalé, les inspecteurs se sont rendus sur place à son entreprise pour s'emparer des produits en question pour les détruire.

Il est clair que ces agents travaillent habituellement en collaboration avec les douanes et les frontières pour contrôler les marchandises à l'arrivée et éviter l'entrée de ces produits sur le territoire comorien. Cependant, certaines personnes de la diaspora sont susceptibles de ramener ces produits de la métropole ou d'ailleurs sans déclaration. Pour éviter tout risque, elles sont invitées à les déclarer aux autorités. Sachant qu'il peut y avoir des poursuites judiciaires, car la loi 17-005 prévoit une amende de 20 millions de francs comoriens pour les contrevenants.

Hamdi Abdillahi Rahilie (Stagiaire)

PÊCHE

La CPSOOI renforce la coopération régionale

La 13^e session de la Commission des pêches pour le sud-ouest de l'océan Indien (CPSOOI), ouverte à Moroni, marque une étape majeure dans la consolidation de la coopération régionale en matière de gestion durable des ressources halieutiques. Réunissant les représentants de 15 pays membres, cette session s'inscrit dans un contexte de pressions accrues sur les écosystèmes marins, exacerbées par la surpêche, le changement climatique et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN).

Créée en 2004 sous l'égide de la FAO, la CPSOOI constitue aujourd'hui un cadre de concertation essentiel pour la gestion concertée des pêcheries dans le sud-ouest de l'océan Indien. À travers cette 13^e session, la Commission entend renforcer son rôle stratégique en favorisant des décisions fondées sur la science, la coopération technique et l'harmonisation des politiques nationales. Les travaux sont guidés par des objectifs clairs : améliorer la gouvernan-

ce régionale des pêches, promouvoir l'approche écosystémique des pêches (AEP) et renforcer les mécanismes de suivi, de contrôle et de surveillance des activités halieutiques. Une attention particulière est accordée à la pêche thonière, aux conditions minimales d'accès aux pêcheries étrangères ainsi qu'à la lutte contre la pêche INN, considérée comme l'une des principales menaces pour la durabilité des ressources marines.

Au-delà des enjeux environnementaux, la CPSOOI place la sécurité alimentaire et nutritionnelle au cœur de ses priorités. Dans une région où des millions de personnes dépendent du poisson comme principale source de protéines animales et de revenus, la gestion durable des pêches apparaît comme un levier fondamental pour la résilience des systèmes alimentaires et le développement économique inclusif. La 13^e session a mis également l'accent sur le rôle déterminant de la science dans l'élaboration des politiques publiques. Les rapports du Comité scientifique, les données issues des campagnes de recherche, notamment celles menées dans le cadre du

Programme EAF-Nansen, ainsi que le renforcement des capacités nationales figurent parmi les points clés qui ont été de l'ordre du jour.

L'objectif est de doter les États membres d'outils et de compétences leur permettant de prendre des décisions éclairées, adaptées aux réalités locales et aux dynamiques régionales. L'intégration des dimensions sociales, économiques et de genre dans la gestion des pêches est également encouragée, afin de garantir une gouvernance plus équitable et inclusive du secteur. Pays hôte de cette 13^e session, l'Union des Comores réaffirme, à travers la voix du ministre en charge de la pêche Daniel Ali Bandar, son engagement en faveur de l'économie bleue et de la gestion durable des ressources marines. Le

Gouvernement comorien a rappelé ses priorités nationales, notamment le soutien à la pêche artisanale, la valorisation durable des ressources halieutiques et la protection des écosystèmes marins et côtiers.

En accueillant cette rencontre de haut niveau, les Comores se positionnent comme un acteur engagé dans la coopération régionale et la



promotion de solutions concertées face aux défis communs du secteur des pêches dans le sud-ouest de l'océan Indien. Au terme de cette 13^e session, la CPSOOI ambitionne d'aboutir à des recommandations opérationnelles, traduisibles en actions concrètes au niveau national et régional. Dans un contexte de vulnérabilité croissante des océans,

la réussite de ces travaux dépendra de l'engagement continu des États membres, du soutien des partenaires techniques et financiers, et de la capacité collective à concilier exploitation des ressources, protection des écosystèmes et bien-être des populations.

Mmagaza

LIBRE OPINION

De la coordination gouvernementale à la centralité administrative : lecture juridique des décrets n°24-107/PR et n°25-140/PR (3ème partie)

Mais la question demeure entière : qu'en serait-il dans l'hypothèse d'un gouverneur décidant d'exercer ses compétences de manière autonome, voire dissonante, dans son champ d'intervention ? Il ne s'agit nullement ici de nier la nécessité d'une coordination étroite entre l'État et les îles, mais bien de rappeler que cette coordination doit impérativement demeurer au cœur du Gouvernement. Le Gouvernement constitue, par nature, le seul cadre légitime dans lequel peuvent s'opérer de tels arbitrages. Conférer à une institution située en dehors de la sphère gouvernementale directe une telle latitude comporte un risque réel d'instabilité fonctionnelle, tant l'équilibre entre l'Union et les îles demeure fragile. Dans un tel contexte, l'intervention d'un intermédiaire supplémentaire peut produire des effets institutionnels imprévisibles.

Il convient, à ce stade, de rappeler que le décret n°24-107/PR du 06 août 2024 portant refonte de l'organisation, du fonctionnement et des attributions du Secrétariat général du Gouvernement de l'Union confèrait déjà au Secrétariat général du Gouvernement un pouvoir de visa, de retour et de correction des actes administratifs. Rien, dans cette configuration, ne prêtait à controverse : ces prérogatives relèvent d'une logique purement administrative et s'inscrivent pleinement dans la mission de coordination de l'action gouvernementale. D'ailleurs, l'article 34 dudit décret précisait explicitement que le Secrétariat général du Gouvernement dispose, dans l'exercice de ses fonctions, d'un pouvoir hiérarchique sur les secrétaires généraux et les directeurs généraux

des ministères, sans jamais lui reconnaître une quelconque autorité hiérarchique sur les ministres eux-mêmes. Cette distinction, soigneusement pensée, traduisait une rédaction prudente et juridiquement équilibrée. L'article 36 du même décret avait, à l'époque, suscité un débat nourri, en raison de l'obligation de visa des arrêtés ministériels sous peine de nullité.

Pourtant, cette disposition n'avait rien d'exceptionnel sur le plan juridique. Elle se bornait à consacrer un contrôle de conformité juridique et de cohérence normative des actes réglementaires, sans porter atteinte aux compétences constitutionnelles des ministres. En des termes simples, le Secrétariat général du Gouvernement vérifie la légalité des textes, leur articulation avec l'ordonnement juridique existant et leur conformité aux normes supérieures. Une telle mission ne viole en aucune manière la Constitution et relève d'un contrôle administratif classique. En revanche, le décret n°25-140/PR du 12 décembre 2025 portant révision de l'organisation et des missions des services de la Présidence de l'Union des Comores opère un déplacement fonctionnel plus sensible. Dans son chapitre II, le Secrétariat général du Gouvernement est désormais intégré au pilotage présidentiel.

Cette configuration a pour conséquence directe de rendre les ministres fonctionnellement dépendants du Secrétaire général du Gouvernement, notamment lorsque ce dernier se voit attribuer la compétence de signer et de délivrer les ordres de mission pour les agents de l'État en déplacement temporaire. Plus encore, le

texte précise que les conditions et modalités de délivrance de ces ordres de mission sont fixées par arrêté du Secrétaire général du Gouvernement lui-même. Il en résulte une dépendance fonctionnelle accrue des ministres, non seulement dans la conduite de leurs missions, mais également dans l'exercice de leur coordination territoriale et administrative. Les ministres deviennent tributaires du Secrétariat général du Gouvernement pour leurs déplacements, l'exécution de leurs actions et la mise en œuvre concrète de leurs politiques sectorielles.

C'est à la lumière de ces éléments que je réaffirme avec constance qu'il ne saurait être question d'assimiler le Secrétaire général du Gouvernement à un Premier ministre, ni de conclure à une violation directe de la Constitution. En revanche, force est de constater l'émergence d'une supériorité fonctionnelle manifeste. Fonctionnellement, le Secrétariat général du Gouvernement acquiert une centralité telle qu'il en vient à occuper une position plus stratégique que certains ministères eux-mêmes. Cette situation est d'autant plus singulière que le Secrétariat général du Gouvernement dispose désormais d'un appareil interne structuré, parfois perçu comme un véritable « gouvernement en miniature ».

Cette organisation interroge, d'autant que le Président de l'Union dispose déjà de conseillers et d'un cabinet chargé de l'assister dans l'élaboration et la mise en œuvre de sa politique. La multiplication des chefs de pôles autour du Secrétariat général du Gouvernement soulève la question de la lisibilité du centre de décision étatique. Il en résulte une impression



de tripartition du commandement exécutif : d'une part, le Président de l'Union et son cabinet ; d'autre part, les ministres et leurs administrations ; et enfin, le Secrétariat général du Gouvernement, devenu le pivot central de la décision publique, concentrant une part substantielle des tâches initialement dévolues aux ministères. Ce type de configuration est révélateur des effets induits par une normativité insuffisamment encadrée.

HOUDAIDJY SAID ALI Juriste
Publiciste et Internationaliste
Paris – France

NATATION

Maesha Saadi, l'arbre qui cachera la forêt

Mise comme tête de gondole depuis près de trois ans pour démontrer le bon état de santé de la natation comorienne, Maesha Saadi a les épaules de plus en plus frêles pour cacher les limites d'un système instauré depuis des années au sein de la Fédération Comorienne des Sports Aquatiques (Natation), qui allie favoritisme, gestion opaque et népotisme. Une situation qui commence à irriter au plus haut sommet du sport comorien. Malgré tout, les dirigeants de la natation comorienne continuent à avoir la confiance de ceux-là même qui les critiquent en coulisse. Une dichotomie qui s'expliquerait, par une peur partagée de voir des secrets révélés au grand jour. Incontestablement c'est l'une des athlètes qui a présenté le plus de progrès dans sa discipline durant les trois dernières années.

Ancienne du Tennis, où elle était considérée déjà, comme l'une des meilleures, Maesha Saadi s'est depuis recyclée et évolue désormais dans les bassins du monde. Et depuis trois ans, elle n'a cessé de progresser en termes de temps en battant presque tous les records nationaux de ses disciplines de prédilection (50m, nage libre, brasse, 100m et 200m nage libre). Ces dernières années, elle a représenté fièrement les Comores dans plusieurs compétitions (Championnat d'Afrique, jeux Olympiques, championnat du monde, Open de Natation...) avec à chaque fois des résultats satisfaisants, eu égard du nombre d'année qu'elle pratique la natation. Si le COSIC, et il faut le reconnaître, est pour beaucoup dans l'éclosion de la jeune athlète, il y'est aussi dans son silence face aux nombreux dysfonc-

tionnements de la Fédération de Natation. Très souvent la gestion par le président de cette fédération est dénoncée après chaque sortie de délégation, et jamais le COSIC n'a pris le problème au sérieux, c'est à peine s'il a fait un rappel à l'ordre à demi-mot. On se souvient de la sortie du président du COSIC lors d'une réunion avec les présidents de fédérations en août 2025, les rappelant à l'ordre. « Ibrahim Mze Mohamed a rappelé que chaque compétition doit être pensée et conduite dans le cadre de la bonne gouvernance, afin de servir l'intérêt général et la réussite de nos jeunes talents », pouvions-nous lire à l'époque sur une publication du COSIC.

Selon des indiscretions, l'intervention du président du COSIC faisait suite à des nombreux manquements constatés lors des derniers

jeux des jeunes de l'océan indien, où la délégation de la natation avait l'air d'une colonie de vacances. Un journaliste présent nous l'avait confirmé. « Je ne comprends pas, comment est-ce que le COSIC peut laisser faire une telle chose. Une délégation où l'on trouve des membres de la famille du président de la Fédération mais aussi des jeunes filles qui n'avaient rien à avoir avec la natation ». Des propos confirmés par une source au sein du COSIC. « Au lieu de parler des fédérations qui essaient de faire quelque chose, dénonçait plutôt ce qui se passe avec la natation, et son président qui n'hésite pas à placer des gens de sa famille dans chaque délégation. Malgré tout cela, Halifa Mlamali, continue de jouir de la confiance, et du COSIC et du COJI-COMORES dont il vient justement d'être nommé président de la

commission de préparation des athlètes pour les prochains jeux des îles.

Cette promotion, si nécessaire, dénote en tout cas, un état d'esprit général au sein des instances sportives comoriens, qui cultivent une certaine culture d'entre soi, ou tout en fâignant de critiquer, on préfère rester dans l'immobilisme au lieu de dénoncer réellement au risque de se voir dénoncer à son tour. Une posture d'impunité, qui joue le jeu d'une frange de personnes, mais qui au final est préjudiciable au sport comorien. Jouer donc sur l'image d'une jeune athlète pour montrer que tout va bien, ne rien d'autre que repousser l'inéluctable sur les dérives d'un système qui n'a que trop duré.

Imtiyaz



COMMUNIQUÉ OFFICIEL DE REMERCIEMENT

À l'issue de la campagne des consultations médicales des pèlerins en vue du Pèlerinage 1447H / 2026, l'Agence Nationale du Hadj et de la Omra (ANHO) tient à exprimer sa profonde gratitude à toutes les personnes et institutions ayant contribué au bon déroulement de cette opération essentielle.

L'ANHO adresse ses remerciements sincères à :

Le Colonel Docteur Nofal Boina, Docteur Said Moumine Soidik,
Docteur Mohamed Soigir Mbechezi,
Docteur Mhoumadi Widad,
Docteur Roukia Said Hassane,
Docteur Zahra.

Ainsi qu'à l'ensemble de l'équipe médicale de l'ANHO, pour leur professionnalisme, leur disponibilité et leur engagement exemplaire au service

des futurs pèlerins. L'Agence remercie également les chefs des agences de voyage agréées pour le Hadj, ainsi que les pèlerins qui ont répondu présents et ont fait preuve de discipline et de coopération tout au long de cette campagne.

Rappel important : Les pèlerins se trouvant à l'extérieur du pays sont priés de faire parvenir, dans les plus brefs délais, les examens médicaux requis, conformément aux procédures en vigueur, afin de compléter leurs dossiers.

L'Agence Nationale du Hadj et de la Omra réitère ses remerciements à tous les acteurs impliqués et demeure engagée à garantir une préparation optimale du Hadj 1447H / 2026.

Fait à Moroni, le 27.01.2026

VARIOLE DU SINGE (Mpox)

(Comores)

SYMPTÔMES À SURVEILLER

Fièvre + Ganglions

Boutons Douloureux

- ✓ Fièvre + Ganglions
- ✓ Boutons Douloureux
- ✓ Très Contagieux

Ganglions + Douleur = MPOX

COMMENT SE PROTÉGER ?

Éviter contacts

Dormir seul

Laver ses mains

Limiter partenaires

TRAITEMENT & REMÈDES

Paracétamol

Nigelle & Miel

Gingembre + Citron

Nourriture saine

DANGER !

Femme Enceinte

Enfant Malade

Plaies Infectées

→ ALLER AU CENTRE DE SANTÉ !

NE CACHEZ PAS LA MALADIE, PROTÉGEONS NOS FAMILLES !

AVIS DE RECRUTEMENT

L'Union des Comores connaît une forte croissance économique et démographique nécessitant le renforcement de ses infrastructures de transport.

La mobilité interne et inter-îles est stratégique pour stimuler le commerce, soutenir l'agriculture et la pêche, et favoriser l'intégration régionale. Conformément au **Plan Comores Émergent (PCE)**, la modernisation du réseau routier et des transports routiers est une priorité nationale.

Ainsi, le Gouvernement comorien, via le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme chargé des Affaires Foncières et des Transports Terrestres (MATUAFTT), recrute **un(e) Directeur(trice) de la Direction Générale des Routes et des Transports Routiers (DGRTR)** pour planifier, coordonner et sécuriser le réseau routier, en lien avec les objectifs de développement durable, de sécuri-

té routière et d'innovation.

Date et heure limites de dépôt des candidatures : **Le vendredi 20 /02/ 2026 à 16h 00.**

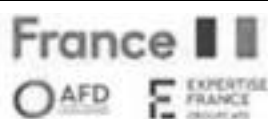
Adresse de soumission :

* Ministère de l'Aménagement du Territoire, Moroni_Coulée, Union des Comores.

* Ou par mail à l'adresse : matuaftt.comores@gmail.com

Vous trouverez ci-dessous le lien pour accéder, une fois en ligne, aux termes de référence (TdR) relatifs au poste :

https://drive.google.com/file/d/11dVk0gx6Yroj-h-W9QE_qw3ezpnhpA5e5/view?usp=drivesdk



Projet Komor Initiative

Avis de marché

NATURE DU MARCHÉ : TRAVAUX
POUVOIR ADJUDICATEUR : EXPERTISE FRANCE S.A.S.

OBJET DU MARCHÉ : TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT DEVANT ABRITER LE FUTUR CENTRE DE FORMATION TECHNIQUE DE FOUMBOUNI

REFERENCE DU MARCHÉ SUR PLACE (Plateforme des Achats de l'Etat Français) : 26-MAPA-T004

LIEU D'EXECUTION : Union des Comores
FINANCEMENT : Groupe AFD.

CONDITIONS DE PARTICIPATION : Toute personne (y inclus auto-entrepreneur) non exclue des financements du Groupe AFD et répondant aux critères d'éligibilité décrits dans le règlement de consultation.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

Les critères de notation des offres se feront comme suit : Critère 1 : Prix des prestations (notation financière sur 40 points maximum) ; Critère 2 : Qualité technique sur 60 points).

Chaque offre technique, jugée conforme techniquement, se verra attribuer une note technique (NT sur 60 points maximum) par addition des notes pondérées obtenues sur chaque sous-critère.

Attribution

Une note globale (NG sur un maximum de 100 points) obtenue par addition des notes technique et financière (NG=NF+NT) sera attribuée à chaque offre évaluée techniquement et financièrement.

Le(s) soumissionnaire(s) ayant obtenu la note globale la plus élevée sera (seront) considéré(s) comme ayant fourni l'offre économiquement la plus avantageuse et se verra (verront) attribuer le marché.

Le pouvoir adjudicateur peut ne pas donner suite à la consultation pour tout motif d'intérêt général.

PROCEDURE : Procédure adaptée ouverte.

CONDITION D'ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION :

Le dossier de consultation est gratuit.

Pour l'obtenir, vous pouvez effectuer la demande en utilisant ce lien :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2926587&orgAcronyme=s2d>

Vous pouvez aussi effectuer la demande de ce lien par email à l'adresse suivante : log.comores@expertisefrance.fr

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Toute demande d'informations complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier devra être effectuée via l'adresse email : <https://www.marches-publics.gouv.fr> au plus tard **5 jours** ouvrés avant la date limite de remise des offres.

La date limite de soumission est fixée au 16/02/2026 à 18h00 (heure de Paris).

PROCEDURES DE RECOURS :

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; email : greffe.ta-paris@juradm.fr

Des renseignements sur l'introduction des recours peuvent être obtenus auprès du Greffe du Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr